

MAIRIE DE CERCOTTES
45520

☎ : 02 38 75 41 06

Commune-de-cercottes@orange.fr

NOM :

Prénom :

Classe :

Enseignante :

Garderie : mise en place d'une pénalité de retard
de 50 € *

CALENDRIER : MOIS DE MAI 2021

RESTAURANT SCOLAIRE

FREQUENTATION (cocher les cases correspondantes) :

Date	Jour	Repas	Date	Jour	Repas	Date	Jour	Repas	Date	Jour	Repas
3	Lundi		10	Lundi		17	Lundi				
4	Mardi		11	Mardi		18	Mardi		25	Mardi	
5	Mercredi		12	Mercredi		19	Mercredi		26	Mercredi	
6	Jeudi					20	Jeudi		27	Jeudi	
7	Vendredi					21	Vendredi		28	Vendredi	
									31	Lundi	

Repas « sans porc » OUI NON

Soit : REPAS à 3,60 € = euros (chèque à l'ordre du Trésor Public)

A REMETTRE AU SECRETARIAT OU DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE **IMPERATIVEMENT**
AVANT **LE VENDREDI 16 AVRIL 2021 AVEC LE(S) PAIEMENT(S)**.

*Les repas sont commandés chaque jeudi matin pour la semaine suivante. Les modifications seront possible jusqu'au **mercredi soir**. Passé ce délai **aucun changement**, quel que soit le motif ne sera accepté.*

Les garderies et les centres du mercredi : toutes modifications doivent être signalées de préférence par mail : commune-de-cercottes@orange.fr ou par téléphone.

Les règlements en espèces sont acceptés à condition que l'appoint soit effectué pour chaque prestation.

* Celle-ci sera appliquée dès le 2^{ème} retard constaté après 18h15.

Signature des parents :

Les menus sont consultables, chaque mois, sur le site internet de la commune : www.ville-cercottes.fr
ou sur l'appli panneau pocket.

